



# Intervention d'intermittents du spectacle

(mai 2022)

## Si des artistes interviennent...

### Avez-vous pensé :

- A adhérer au GUSO ?
- A remplir et renvoyer au GUSO la déclaration préalable à l'embauche ?
- A remplir et à adresser le formulaire unique du GUSO 15 jours maximum après la fin du contrat de travail ?
- A régler vos cotisations sociales ?
- A contacter votre assureur pour vérifier vos assurances et, éventuellement, en souscrire de spécifiques ?
- A contacter votre mairie pour connaître les mesures de sécurité à respecter ?

## Si vous diffusez de la musique...

### Avez-vous pensé :

- A vous renseigner sur les forfaits à régler à la SACEM ?
- A déclarer votre manifestation à la SACEM ?
- A renvoyer le contrat de représentation à la SACEM ?
- A renvoyer un état des dépenses et recettes et la liste des oeuvres diffusées à la SACEM après la manifestation ?

## Concernant la fiscalité...

### Avez-vous pensé :

- A renvoyer le détail des ventes de billets et le droit de timbre à la recette des impôts du lieu où le spectacle s'est déroulé ?
- A vous renseigner pour savoir si vous êtes assujetti à la TVA ?

*Juris associations pour le Crédit Mutuel*